

Brevets fédéraux

ANNEXE I LES BREVETS FEDERAUX

BREVET FEDERAL 1^{er} et 2^{ème} DEGRE DE PENTATHLON MODERNE

Article 1

La Fédération française de Pentathlon Moderne (FFPM) crée un brevet fédéral de pentathlon moderne à deux niveaux destiné à réglementer l'encadrement bénévole du pentathlon moderne et à préparer l'accès au Certificat de Spécialisation de pentathlon moderne.

Article 2

Les candidats doivent s'inscrire auprès de la FFPM via leur club d'affiliation au moins deux mois avant la session concernée. En fonction des inscriptions, la FFPM définira le lieu du déroulement de la session d'examen.

Article 3

Pour se présenter à l'examen, il est nécessaire de posséder

- Une licence de pentathlon moderne
- Une attestation nominative d'implication dans la vie du club produite par l'association d'appartenance
- Le 1^{er} degré du brevet fédéral pour se présenter au brevet fédéral 2^{ème} degré.
- Avoir 16 ans pour le 1^{er} degré
- Avoir 18 ans pour le 2^{ème} degré

Article 4

Les compétences à acquérir et les contenus de formation liés sont définis aux articles 6 & 7. La préparation à ces diplômes fédéraux est de la responsabilité des clubs ou des Comités Départementaux ou Régionaux qui présentent des candidats. Les clubs sont responsables de l'inscription des candidats. Les clubs ou les Comités Régionaux ou Départementaux de Pentathlon Moderne pourront solliciter la FFPM pour des interventions complémentaires ponctuelles, sous réserve de présenter un projet de formation cohérent et un nombre de candidats suffisants.

Les sessions des brevets fédéraux seront organisées sous l'autorité d'un cadre technique national désigné par la FFPM. Il lui appartiendra de mettre en place, avec le club support de l'examen, les situations et les épreuves nécessaires pour évaluer si chaque candidat possède les compétences requises pour chaque niveau. Les candidats admis recevront de la FFPM un diplôme attestant de leur réussite.

Article 5

Le brevet fédéral, qu'il soit du premier comme du second degré, n'offre en aucun cas droit à enseigner le pentathlon moderne contre rémunération et ne concerne donc que les actions bénévoles. Le titulaire du brevet fédéral du 1er degré ne peut prendre seul la responsabilité d'un groupe. Il ne peut le faire que sous l'autorité d'un brevet fédéral du 2ème degré, d'un brevet d'état, ou d'un CS pentathlon moderne.

Le titulaire du brevet fédéral du 2ème degré peut prendre la responsabilité d'un groupe; pour la natation toutefois il ne pourra exercer que dans le cadre d'une surveillance assurée par un personnel qualifié (BNSSA ou BEESAN ou BPJEPS AAN).

Les brevets fédéraux interviennent toujours sous la responsabilité du président du club.

Article 6

Le brevet fédéral 1^{er} degré : concerne principalement les activités correspondant au pentajeune/triathle : Natation, Course, Tir et combiné tir/course

Le BF 1 donne l'équivalence de l'UC1 du CS pentathlon moderne

Compétences d'ordre général :

Etre capable de faire découvrir le pentajeune/triathle en assurant une sécurité optimale.

Compétences requises pour le brevet fédéral 1^{er} degré :

Pré requis sportif :

❖ Avoir participé à un pentajeune/triathle inscrit au calendrier fédéral

- **Unité de compétences 1 : Connaître les règles de sécurité dans les disciplines du pentajeune /triathle**

❖ Connaître les règles de sécurité

❖ Gestion d'un groupe : veiller au respect des règles de sécurité

❖ Positionnement de l'intervenant par rapport au groupe

- ❖ Connaître le matériel spécifique et son utilisation : pistolet, cibles, et matériel pédagogique (ex : types d'armes, potences, planches, pull-boy, pointes...)
- ❖ Gérer un groupe, se placer par rapport aux pratiquants, placer sa voix, asseoir son autorité

- **Unité de compétences 2 : Aspect réglementaire**

- ❖ Connaître le règlement sportif du pentajeune/triathlon (épreuves, catégories, cotations...)
- ❖ Connaître les contraintes de l'organisation d'une épreuve de pentajeune/triathlon
- ❖ Connaître l'organisation d'une structure associative de niveau club

- **Unité de compétences 3 : Fondamentaux techniques**

- ❖ Connaître les fondamentaux techniques essentiels dans chaque discipline du pentajeune/triathlon (ex : placement, visée, respiration...)
- ❖ Savoir repérer les défauts techniques des jeunes
- ❖ Proposer des exercices adaptés pour initier des jeunes dans chaque discipline
- ❖ Prendre un groupe en charge *avant* une séance de pentajeune / triathlon(déplacement sur une installation, préparation d'une séance, mise en place du matériel ...)
- ❖ Participer à la conduite d'une séance de pentajeune / triathlon (conduire un échauffement, veiller à l'application des consignes de sécurité, conseiller individuellement...)
- ❖ Prendre un groupe en charge *après* une séance de pentajeune / triathlon (rangement du matériel, retour dans les vestiaires, départ des enfants...)
- ❖ Encadrer des journées découvertes

Article 7

Le brevet fédéral 2^{ème} degré concerne les activités du 1^{er} degré, plus l'escrime.
Le BF2 donne l'équivalence de l'UC2 du CS pentathlon moderne

Compétence d'ordre général :

Etre capable de préparer et d'organiser ponctuellement une séance en autonomie.

Compétences requises pour le brevet fédéral 2^{ème} degré :

Pré requis sportif :

Avoir participé à une compétition de pentathlon incluant une épreuve d'escrime, ou une compétition d'escrime (compétition de la FF Escrime)

- **Unité de compétences 1 : Aspect règlementaire**

- ❖ Connaître la réglementation liée au fonctionnement d'une structure associative (loi 1901).
- ❖ Connaître les structures du pentathlon moderne en France
- ❖ Maîtriser le règlement relatif au contrôle du matériel (règles, normes)
- ❖ Organiser un pentajeune / triathle (réserver installations, déplacements, secours, publicité, gestion informatique des résultats...)

- **Unité de compétences 2 : Gestion du matériel**

- ❖ Contrôler l'état du matériel (fonctionnement, normes...)
- ❖ Identifier un dysfonctionnement et comprendre la réparation à faire
- ❖ Effectuer les petites réparations (potences, cibles...)
- ❖ Entretien du matériel
- ❖ Gérer le stock nécessaire au fonctionnement d'un club (besoins, renouvellements...)

- **Unité de compétences 3 : Pédagogie**

- ❖ Définir les objectifs simples d'une séance
- ❖ Construire une séance (situations, critères de réussite...)
- ❖ Faire le bilan de sa séance (objectifs atteints ou non, situations adaptées ou non...)
- ❖ Connaître les repères techniques sur chacune des 4 activités : connaître les fondamentaux du geste technique, savoir identifier les défauts les plus courants

Article 8

Le comité départemental ou régional, ou par délégation un club, désirant mettre en place une préparation à ces brevets doit envoyer à la FFPM via l'institution régionale le cas échéant un projet de formation précisant l'organisation des contenus abordés en vue de l'acquisition des compétences définies aux articles 6 & 7. L'approbation par la FFPM de ce projet de formation est la condition pour permettre une session d'examen dans le cadre du club. La FFPM prendra en charge les frais inhérents au déplacement du cadre technique responsable de la session d'examen.

Article 9

Composition du jury

- ❖ Un cadre technique désigné par la FFPM
- ❖ Un breveté d'état (ou CS Pentathlon moderne) de l'un des clubs concernés

- ❖ Le président du comité régional ou départemental ou son représentant

Article 10

La réussite à l'examen est conditionnée par l'obtention de chacune des Unités de compétences définies aux articles 6 et 7. L'évaluation de ces unités de compétences se fait de manière certificative ; il n'y a donc pas de compensation entre les différentes unités. En cas d'échec à l'examen, il sera possible pour le candidat de conserver le bénéfice des unités de compétences validées pour une session ultérieure.

EPREUVES :

Les Unités de compétence sportive du BF1 sont validées sur présentation d'un résultat attestant de la participation à un pentajeune / triathlon inscrit sur le site de la FFPM

Les Unités de compétence sportive du BF2 sont validées sur présentation d'un résultat attestant de la participation à une compétition de pentathlon incluant une épreuve d'escrime inscrit sur le site de la FFPM, ou une participation à une compétition officielle de la FF Escrime.

Epreuves Certificatives:

Le BF1 :

Séance pédagogique de 30' suivi d'un entretien de 20'.

Le BF2 :

Séance pédagogique de 30' suivi d'un entretien de 20'.

IV.3 Description des objectifs d'intégration et leurs déclinaisons possibles en contenus de formation

UC 1 : être capable de présenter l'activité « pentathlon moderne » dans les quatre disciplines et l'activité « pentajeune » ou triathlon dans les trois disciplines en toute sécurité

OI 1.1 EC d'assurer la sécurité dans chaque discipline

OI	Compétence métier « ce que je dois réussir à faire »	Contenu de formation « ce que je dois apprendre et faire pour être compétent lors de la mise en place de la séance »	Certification
OI 1.1.1 : EC de repérer les caractéristiques de chaque discipline	Identifier la particularité de chaque discipline	Connaître les caractéristiques principales de chacune des disciplines du pentathlon moderne et du pentajeune.	épreuve n°1
OI 1.1.2 : EC de s'approprier l'ensemble des principes de sécurité liés à chaque discipline	Maîtriser les éléments nécessaires à assurer la sécurité du groupe pour organiser la séance	Apprendre à organiser la prise en charge d'un groupe en toute sécurité et identifier les comportements à risque dans chaque discipline du pentathlon moderne.	épreuve n°1
OI 1.1.3 : EC de transmettre les règles de sécurité	Présenter les tenues réglementaires et le matériel dans chaque discipline. Faciliter et permettre la sécurité dans chaque installation sportive utilisée	S'approprier les principes réglementaires pour mettre en place l'activité.	épreuve n°1
OI 1.1.4 : EC d'évaluer à tout moment l'application des règles de sécurité	Contrôler et vérifier en permanence le comportement et l'équipement des pratiquants.	Apprendre à orienter son positionnement par rapport au groupe. Mettre en place des situations qui favorisent la capacité à surveiller le comportement des pratiquants.	épreuve n°1
OI 1.1.5 : EC de conduire chaque pratiquant vers l'autonomie en matière de sécurité	Favoriser l'évaluation participative	Proposer au pratiquant des moyens efficaces pour s'organiser en toute sécurité dans le groupe Guider le pratiquant vers l'autonomie en matière de sécurité Evaluer les degrés de progression du pratiquant vers l'autonomie	épreuve n°1

OI 1.2 EC connaître la spécificité de chaque discipline

OI	Compétence métier « ce que je dois réussir à faire »	Contenu de formation « ce que je dois apprendre et faire pour être compétent lors de la mise en place de la séance »	Certification
OI 1.2.1 : EC de s'approprier les règles fondamentales de chaque discipline	Maîtriser les règles de chaque discipline Maîtriser la spécificité de chaque discipline. Maîtriser la manière de pratiquer le pentathlon moderne et le pentajeune dans chaque discipline.	S'approprier le règlement Apprendre à identifier la logique interne de chaque discipline- Apprendre à orienter les comportements à tenir : le respect des autres et des règles	épreuve n°1
OI 1.2.2 : EC de maîtriser les bases techniques de chaque discipline	Maîtriser les fondamentaux techniques et tactiques de chaque discipline	Apprendre les fondamentaux techniques de chaque discipline En escrime : s'approprier le rôle de l'attaquant et du défenseur. Apprendre à réaliser les gestes d'efficacité pour préparer, attaquer et se défendre. En tir : s'approprier les bases de la position, de la visée, et du lâcher. En natation : s'approprier les bases de la propulsion, de la respiration et de l'efficacité motrice En course : s'approprier les bases des appuis, des éducatifs de course	épreuve n°1
OI 1.2.3 : EC de corriger la gestuelle des pratiquants dans chaque discipline	Repérer les défauts techniques. Utiliser des outils pédagogiques pour assurer la correction des gestes. Démontrer avec précision la gestuelle technique.	Permettre de corriger la gestuelle dans toutes les disciplines S'approprier des outils pédagogiques pour assurer la correction	épreuve n°1

UC 2 : être capable de gérer et d'entretenir tous les matériels

OI 2.1 : EC de gérer l'ensemble du matériel

OI	Compétence métier « ce que je dois réussir à faire »	Contenu de formation « ce que je dois apprendre et faire pour être compétent lors de la mise en place de la séance »	Certification
OI 2.1.1 EC d'identifier le matériel défectueux	Reconnaître le matériel impropre à l'utilisation Identifier l'origine du matériel défectueux. Identifier l'origine d'une panne	Déterminer si un équipement présente un défaut de fabrication Identifier si un équipement fonctionne ou pas Diagnostiquer s'il faut réparer et changer une pièce défectueuse	épreuve n°2
OI 2.1.2 EC de contrôler et de vérifier l'ensemble des matériels	Vérifier qu'un équipement est aux normes et en bon état Maîtriser la vérification du matériel d'escrime (piste, épées, fils) et de tir (pistolet) Maîtriser le règlement relatif au contrôle des armes dans les épreuves	Identifier les marques des normes d'équipement Identifier et vérifier les différents points de fragilité des équipements individuels Détecer les anomalies (épée, pistolet, cible) Contrôler une arme (pistolet, épée)	épreuve n°2
OI 2.1.3 EC d'entretenir et réparer les matériels	Assurer la maintenance des équipements Remettre en état (réparer ou changer un élément défectueux) de fonctionnement du matériel défectueux nécessaire à la pratique du tir et de l'escrime.	Changer les éléments repérés endommagés Monter et démonter des éléments de base d'un pistolet : crosse, guidon, queue de détente, container laser Changer une lame, effectuer un collage	épreuve n°2